

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion / changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-534259

46194

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	1638	Société :	140 PRAS
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		F.DOUAI, Ahmed	
Date de naissance :		01/01/1951	
Adresse :		DAR LAHNAINE Bloc RIM 428 N° 1 141 SEBAA CASABLANCA (fdooui.ahmed@ymail.com)	
Tél. :		0665220074	Total des frais engagés : 6 960,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Date de consultation :	16/01/2020
Nom et prénom du malade :	F.DOUAI, Ahmed
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/03/2020	C		300,00	INP : 0910310720 Signature : Dr JAKI Fettouche Date : 16/03/2020

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	16/09/2020	660,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 <i>M. A.</i>	Du 16/09/20 au 04/11/20	40 AMM 9 + $\frac{9}{2}$				40 x 150 DH = 6.000 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT



DEMANDE D'ACCORD PREALABLE

Le / /20....

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Matricule : e-mail : Phones :

Nom et Prénom de l'adhérent : _____

Nom et Prénom du bénéficiaire : _____

A REMPLIR PAR LE PRATICIEN

Je soussigné :

Estime que l'état de santé de Mlle. Mme. M. Françoise est bonne.

Nécessite de l'rance de la couleur et matinelle.

Un acte coté à la nomenclature (préciser le coefficient) AMM9

Une hospitalisation de (approximatif)

A (préciser l'établissement hospitalier)

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Renseignements sur la nature de l'affection et de l'acte thérapeutique (à l'attention du médecin conseil de la MUPRAS) :

DK ist schreinbare +
Mutter in Berlin

Cachet, date et signature du praticien

100

N.B. cette demande d'accord préalable doit être adressée, mailée ou faxée à la MUPRAS le premier jour ouvrable. Dans le cas contraire, la MUPRAS se réserve le droit de la rejeter.

Docteur Fettouma MOUTAOUAKIL

Neurologue

Electroencéphalographie (EEG)

Electromyographie (EMG)

Polysomnographie (PSG)

Certificat d'Epileptologie Clinique, Hôpital Pitié -

Salpêtrière, Paris

Certificat de Neuropédiatrie, CHU Pellegrin, Bordeaux

Certificat de Pathologie du Sommeil, Clinique

du Sommeil, Bordeaux

Secrétaire générale de la Ligue Marocaine contre l'Epilepsie (LMCE)

Enseignante à l'Université Internationale de Casablanca (UIC)

الدكتورة فطومة متوكيل

أخصائية أمراض الدماغ، الأعصاب
والعضلات

أمراض الصرع - أمراض الترم

التخطيط الكهربائي للدماغ والأعصاب
والعضلات

الكاتب العام للجمعية المغربية لمرض الصرع

أستاذة بالجامعة الدولية بالدار البيضاء



Le

16/9/2006

Dr. FADHLI

Ahmed.

298,00

①.

00



Woper 250ug

1/2 cfp x 46

8h - 12h - 16h - 20h

159,60 x 2

②.

Chlorothiaz 10ug



10ug

21,80

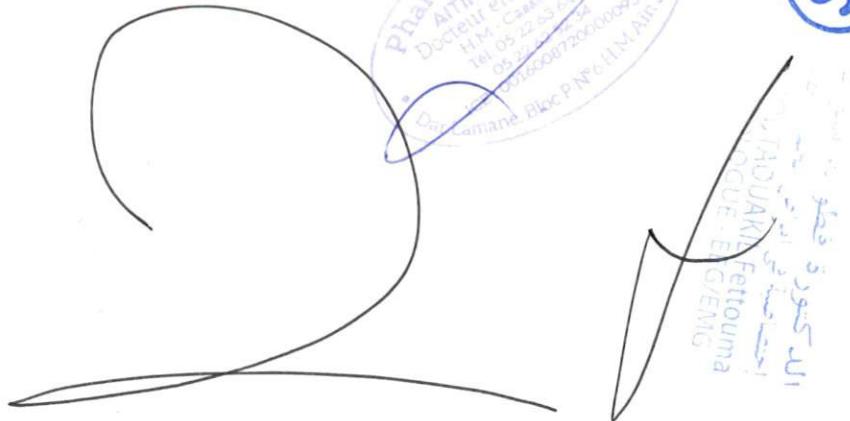
x 21

(8) -

Ajoutez 100 g

660,80

les J 2 w de



الترويض الطبي المعالجات الكهربائية الموحدين Kinésithérapie Électrothérapie Al Mouahidine

الزهرة العدراوي
M^{me} Zohra LAADRAOUI



نادية شميشة
M^{me} Nadia CHMICHA

Kinésithérapeutes DE

Casablanca, le : 21/10/2020 الدار البيضاء، في :

NOTE D'HONORAIRES

Facture N° : 143/2020

Nom : M^{me} FDOULI Ahmed

40 Séances de rééducation, massage et électrothérapie.
AMM 9 + 9/2 du 16/09/2020 au 04/11/2020.

40 Séances x 150 DHs = 6 000,00 DHs

Facture arrêtée à la somme de : Six mille dirhams

KINESITHERAPIE
ÉLECTROTHÉRAPIE
AL MOUAHIDINE
Téléphone : 05 22 66 57 38
Fax : 05 22 66 57 39

Mme Zohra LAADRAOUI
KINESITHERAPEUTE D.E
Résidence Al Mouahidine Imm. 309 N° 2
Tél.: 05 22 66 57 38

Docteur Fettouma MOUTAOUAKIL

Neurologue

Electroencéphalographie (EEG)

Electromyographie (EMG)

Polysomnographie (PSG)

Certificat d'Epileptologie Clinique, Hôpital Pitié-Salpêtrière, Paris

Certificat de Neuropédiatrie, CHU Pellegrin, Bordeaux

Certificat de Pathologie du Sommeil, Clinique du Sommeil, Bordeaux

Secrétaire générale de la Ligue Marocaine contre l'Epilepsie (LMCE)

Enseignante à l'Université Internationale de Casablanca (UIC)

الدكتورة فطومة متوكل

أخصائية أمراض الدماغ، الأعصاب
والعضلات

أمراض الصرع - أمراض النوم

التخطيط الكهربائي للدماغ والأعصاب
والعضلات

الكاتب العام للجمعية المغربية لمرض الصرع

أستاذة بالجامعة الدولية بالدار البيضاء

Le

16/9/2020

Mr FADHLA
Aliaoui

ANC I +

Chloralumide

Sertraline

↑ Soma

40 serments de

دابوكين fonctionnelle

Tél : 06 61 47 66 97

E-mail : neuromoutaouakil@gmail.com